

Leur plainte classée sans suite

Des élus menacés de mort

● « Pouffiasse » ou encore « Sale métèque », les menaces de mort proférées en 2012 par un dénommé T.D. à l'encontre d'élus ou anciens FDF n'obtiendront pas les suites judiciaires espérées par les victimes. Car si ces dernières avaient porté plainte, celles-ci ont été classées sans suite. Réactions.

Nombreux étaient les élus ou anciens politiques des Fédéralistes Démocrates Francophones (FDF) à avoir reçu des menaces de mort, souvenez-vous, en 2012, par voie de courrier électronique. Ce qui avait conduit les différents destinataires à déposer plainte. Mais ces plaintes ont été classées sans suite apprenons-nous du parquet de Bruxelles. La décision n'a pas manqué de faire réagir les victimes !

À commencer par Béatrice Fraiteur. L'ancienne députée régionale et conseillère communale à Uccle avait été ciblée par un certain T.D. L'expéditeur l'a qualifiée de « pouffiasse » et de « vraie salope » ce qui justifiait, selon lui, son envie de tuer.

« J'espérais néanmoins que cette personne a été inquiétée », exprime Béatrice Fraiteur. L'ancienne députée avoue avoir eu « un véri-

table choc en lisant cet email. D'ailleurs, je n'ai pas tout de suite osé en parler à mon entourage. Mes enfants ont paniqué et il était difficile de les rassurer. »

LA DÉCEPTION EST GRANDE

C'est notamment pourquoi Béatrice Fraiteur estime que « c'est un peu court de classer ses plaintes sans suite. Ces menaces ont été bien trop loin ! Je suis d'ailleurs navrée que la justice ne nous ait pas tenus informés. L'impunité n'est pas souhaitable dans de tel cas. Ce genre de pratique ne peut être encouragé. Cette personne aurait dû être sanctionnée ne fût-ce que symboliquement. » Auquel cas « cela serait décevant ! »

Même son de cloche chez Didier Gosuin. « Cette décision est à l'image du parquet submergé par des manques de moyens. L'auteur de ces emails devrait toutefois être punis par une peine alternative », réagit le député et bourgmestre d'Auderghem. L'homme n'en était pas à sa première menace et a déjà dû voir les services de police et de déminage dans son jardin à 6h du matin pour une pré-tendue bombe. « Lorsque l'on exerce une fonction publique, on est soumis à ce genre de menaces. J'ai fait le choix de ne plus en par-



Didier Gosuin.

■ BELGA



Delphine Bourgeois

■ BELGA



Solange Pitroipa

■ D.R.



Béatrice Fraiteur

■ D.R.

ler à mes proches pour ne pas les alarmer car à 99,9 % des cas, c'est du bidon », confie-t-il.

Solange Pitroipa, ex-FDF, espère, elle, que cette décision de la justice est le signe que « tout danger est écarté ». Il faut dire que le courrier avait provoqué une vive inquiétude chez la conseillère communale d'Ixelles. « Je craignais beaucoup pour mon fils de dix ans. C'était la première fois que je lisais de telles choses. Mais j'ai vite compris qu'il s'agissait de l'œuvre d'un

déséquilibré lorsque j'ai su que d'autres collègues avaient été également menacés. »

La liste était d'ailleurs longue ! Il y avait eu notamment Larbi Kadoud, insulté par ailleurs de « sale métèque ». Mais aussi Delphine Bourgeois, Serge de Patoul ou encore Emmanuel De Bock. Tous avaient été menacés par T.D. sans raison apparente, si ce n'est leur appartenance, ancienne ou actuelle, au parti amarante. ■

YOLANDE NIMY